

CCFP DU 17 OCTOBRE L'ENTREPRISE DE DÉMOLITION SE POURSUIT

Un Conseil commun de la Fonction publique s'est réuni ce jour pour examiner le premier volant de projets de décrets relatifs à la mise en œuvre de la loi de Transformation de la fonction publique. Ceux-ci aggravent les dispositions de la loi du 6 août 2019 et mettent en musique de graves régressions :

- La carrière des personnels se déroulera hors de tout contrôle. Ce sera donc le règne de l'arbitraire pour tous les aspects de son déroulement (mutations, avancement...)
- Le recrutement de contractuel est considérablement assoupli, le gouvernement refusant d'intégrer tous les amendements proposant de l'encadrer, y compris de nature à lutter contre les discriminations à l'embauche. C'est la mort à petit feu du statut de fonctionnaire et donc de la fonction publique
- Les organisations syndicales sont frontalement attaquées. Dépossédées de leurs attributions au sein des CAP, elles ne pourront intervenir en soutien des agent-es qu'en voie de recours de décisions déjà prises. Le gouvernement vise clairement à affaiblir les syndicats, outils de défense et d'organisation des salarié-es, en limitant leur champ d'action et en réduisant les droits mis à leur disposition.

Le gouvernement est enfermé dans une logique ultra libérale et dogmatique de réduction des dépenses publiques : suppressions d'emplois et coupes budgétaires sont systématiquement recherchées. Cette démarche est à l'opposé d'une réponse aux attentes des usagers et des usagères, pour des services publics répondant aux besoins de la population, tels la petite enfance, la perte d'autonomie ou encore la transition écologique. Pour réaliser ces missions de service public, c'est une fonction publique au service de l'intérêt général qu'il convient de renforcer. Tout l'inverse de la direction actuelle qui est prise. La transformation de la Fonction publique en entreprise privée convertie au new management dans un contexte de suppressions des CHSCT ne peut qu'inquiéter.

Alors que des restructurations d'ampleur s'engagent, le gouvernement supprime les CHSCT et tente de limiter les moyens des syndicats d'agir en défense des agent-es.

Le décret sur le recours aux contractuel-les sur des emplois permanents a recueilli l'unanimité des suffrages des organisations syndicales contre lui. Il sera donc à nouveau présenté à un prochain CCFP.

Pourtant, le gouvernement continue son entreprise de destruction sans écouter les représentant-es des 5,5 millions d'agent-es des trois fonctions publiques. C'est irresponsable.